



**Chambres de Métiers
et de l'Artisanat**

Région Martinique

DECLARATION DE NON-CONDAMNATION

Je soussigné (e) (*Nom de naissance suivi du nom d'usage pour les femmes mariées*)

.....

Né (e) le à

Demeurant à l'adresse suivante

.....

Fils – Fille de (Nom et prénom du père)

Et de (Nom de naissance et prénom de la mère).....

Déclare sur l'honneur conformément à l'article 17 de l'arrêté du 9 février 1988 relatif au Registre du Commerce et des Sociétés, n'avoir fait l'objet d'aucune condamnation pénale, ni de sanction civile ou administrative de nature à m'interdire de gérer, d'administrer ou de diriger une personne morale ou d'exercer une activité commerciale ou artisanale.

Fait à

Le

Signature

(1) Rayez la mention inutile

RAPPEL

Ordonnance n° 58-1352 du 27 décembre 1958 réprimant certaines infractions en matière de Registre du Commerce et des sociétés (journal officiel du 29 décembre 1958) :

Article 2 : « Quiconque donne de mauvaise foi des indications inexactes ou incomplètes en vue d'une immatriculation, d'une radiation, ou d'une mention complémentaire ou rectificative au Registre du Commerce et des sociétés, est puni d'une amende de 76,22 à 4573,47 euros et d'un emprisonnement de 10 jours à 6 mois ou de l'une de ces 2 peines seulement. »

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté - Egalité - Fraternité
2 rue du Temple Morne Tartenson B.P 1194
97249 FORT-DE-FRANCE CEDEX
Tél : 0596 71 32 22 - Fax : 0596 70 47 30
Email : cmm972@wanadoo.fr
Site Internet : www.cma-martinique.com